

COMMUNE DE LA BRUYERE
ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M

.....

Madame,
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que quatre points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 26 juin 2018 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Ils ont été déposés par Monsieur Soutmans, Conseiller Communal ECOLO

Ils sont libellés de la manière suivante :

1. **Suppression de la journée des Associations et du marché de Noël** : alors que nous avons posé la question lors du dernier Conseil Communal (et que la réponse était évasive), nous avons été surpris de lire dans la Revue Communale que le Bourgmestre avait décidé la suppression de la Journée des Associations et du marché de Noël. Quel bilan le Collège a-t-il tiré de ces manifestations avec les associations participantes et ... celles qui étaient absentes ?
2. **Construction de la Maison Communale** :
 - a) Confirmez-vous un travail nocturne de pelles mécaniques le week-end dernier comme des riverains nous en ont informés ?
 - b) Sachant que La Bruyère est Agenda 21 local, comment le traitement de la gestion des déchets de démolition est-elle assurée ?
3. **Dossier COPAVER (Prévot) - Emines** : suite à l'enquête publique et à la réunion de la CCATM, quelle est la position du Collège sur ce projet structurant du centre Emines ? Quelle réponse le collège peut-il apporter aux principales questions concernant :
 - a) Le maintien de la place et du schéma directeur ?
 - b) La gestion de la mobilité et du parking ?
 - c) Le traitement des effluents ?
4. **Gestion des panneaux d'affichage communal** : quelle attitude a adopté le Collège suite à l'apposition d'affiches d'extrême droite détournant les images d'hommes politiques sur les panneaux communaux ?

Bruyère, le 20/6/2018

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE